

Recherche

 Sujet Auteur

Agadirnet

Aujourd'hui le Maroc

Elbotola

Finances news

GoAgadir

HibaPress

Jeunes du Maroc

Lakome

La Nouvelle Tribune

Le matin

Le Soir Echos

Le temps

Libération

Lions De l'Atlas

L'Economiste

L'observateur du

Maroc

L'opinion

Maghreb Observateur

Maroc Football

MarocHebdo

MAP

Mountakhab

Oujda Portail

TanjaNews

Challenge hebdo

La Gazette du Maroc

Agadir : CAP SUD MRE

Pour l'implication des MRE aux élections du 25 novembre 2011

L'opinion

L'opinion : 24 - 08 - 2011

Présidée par M. Salem Fkire, l'Association CAP SUD MRE a vu le jour en Mai 2010 à Agadir, avec l'ambition de servir de passerelle reliant les Marocains Résidents à Elle est la première association composée de MRE qui a fait le choix de prendre place au Maroc pour une plus grande proximité avec les institutions marocaines.

Ses fondateurs se trouvent être un groupe de chefs d'entreprises MRE ayant fait le choix d'investir au Maroc et participant activement à la dynamique économique des deux rives. Leur statut leur permet une meilleure appréhension de l'environnement économique et social du Maroc et justifie pleinement leur intervention en tant que porte-parole de la communauté marocaine résidant à l'étranger et souhaitant intervenir pour incarner le rapport des MRE au Maroc.

Suite au discours Royal à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, l'association vient d'émettre le communiqué suivant :

« Le discours prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 20 août 2011 réaffirme sans aucune ambiguïté la pleine citoyenneté et aux droits à la participation la plus large aux institutions nationales et à la gestion des affaires publiques en s'appuyant sur la nouvelle constitution ce qui confirme la

volonté de notre souverain à permettre aux MRE une implication la plus large possible à l'élaboration de la Nouvelle construction politique basée sur cette Nouvelle constitution de ce nouveau Maroc.

Il est important de rappeler que :

- 9 propositions ont ainsi été soumises au conseil de révision de la constitution par Cap Sud MRE, GFM et ses 45 associations affiliées se positionnant ainsi en tant que prescripteurs.

- Le 25 juin Cap Sud MRE et Génération France Maroc ont organisé à Mantes La Jolie un débat autour de la nouvelle mouture de la constitution en présence de plus de 220 participants dont 60 responsables d'associations.

Étaient présents à ce meeting, des représentants de certains partis politiques marocains qui ont pu prendre acte des revendications de cette tranche de la nation marocaine que sont les MRE.

- Cap Sud MRE et GFM ont appelé, lors de ce meeting, à voter OUI à la nouvelle constitution pour les articles 16, 17 et 18, donnant ainsi une nouvelle implication des MRE dans la capacité de choisir leurs futurs représentants politiques.

La participation au vote du référendum fut, pour la majorité des MRE de seconde génération, une première participation à la vie civique de leur nation d'origine mais surtout une reconnaissance de

L'opinion

Signaler une image inappropriée

Share


Lire aussi
Les Marocains Résidant à l'Etranger et le projet de Constitution

CAP SUD MRE et France-Maroc «2ème génération» Faire valoir les droits des Marocains résidant à l'étranger

Révision de la constitution: Des associations de MRE soumettent leurs propositions
Des associations soumettent leurs propositions
Elaboration de la nouvelle constitution
Prochain forum de l'association "Cap Sud MRE" sur le chantier démocratique annoncé par SM le Roi


Maghress
Maghress :
L'actualité du
Maroc au fil de
l'eau sur Facebook

J'aime

4,820 personnes aiment
 Maghress : L'actualité
 du Maroc au fil de
 l'eau.

Mia Youssef
 Mounia Simo

Module social Facebook

leur citoyenneté.

Ce processus enclenché ne peut être remis en cause pour des raisons logistiques ou des justifications fondées sur des pseudos rapports par un quelconque organisme que ce soit.

Nous, CAP SUD MRE et les associations affiliées, ayant porté et expliqué les enjeux de la constitution au cœur des cités, avons fait renaître un sentiment de confiance envers les futurs politiques basé sur cette nouvelle constitution.

Il serait extrêmement incompréhensible, mais surtout dommageable, de voir les MRE exclus de leur droit de citoyens au vote des prochaines législatives comme le prévoit la constitution dans les articles 17 et 18 et que leur représentativité soit bafouée car, à ce jour, différents processus sont évoqués par le gouvernement, mais la condition des MRE en reste absente.

Nous, Marocains Résidents à l'étranger, par ce OUI à la constitution, nous rappelons au gouvernement du Maroc que nous sommes des Marocains et que son devoir est de préserver nos droits « Article 16 ».

L'association CAP SUD MRE, GFM et les associations affiliées ont établi 11 points essentiels pour une meilleur représentativité et participation à la vie politique marocaine. Ces 11 points ont été proposés et présentés à certains représentants de partis politiques marocains afin qu'ils les intègrent dans leurs futurs programmes et nous avons sollicité des rendez-vous auprès des autres formations politiques afin qu'ils aient la même démarche constructive.

Nous remercions vivement Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour cette confirmation de l'importance qu'il porte à l'implication des MRE à la vie politique de notre patrie, ce qui nous procure une motivation supplémentaire et nous impose une plus grande mobilisation à faire entendre notre voix auprès des différents acteurs politiques de la nation. »

Propositions pour une meilleure défense des intérêts des MRE

1 - Les représentants des MRE, choisis par les partis politiques, devront, eux-mêmes, être des MRE et, de préférence, de 2^e génération pour une question de maturité politique.

(Les pays de naissance considèrent les MRE de nationalité du pays de résidence comme des représentants politiques de premier ordre ex : France, Belgique, Pays Bas...)

2- Création d'un 4^e collège ou nouvelle circonscription dédiée aux MRE au sein de la Chambre des Conseillers, qui sera représentée par les 5 Continents dont le nombre des représentants devra être proportionnel au nombre de MRE dans ces régions du monde.

3- Le nombre de représentants, au sein des 2 chambres, doit être proportionnel au nombre de MRE dans le monde.

4- Les inscriptions sur les listes électorales doivent être revues et mises à jour de façon systématique, à l'approche de chaque rendez-vous électoral, auprès des circonscriptions consulaires du lieu de domicile, dans leur pays de résidence.

5- Les délais d'inscription d'au moins 4 mois doivent faire l'objet d'une campagne de communication conséquente avec implication des différentes associations de MRE recensées.

6- Au sein des institutions du Ministère des Affaires Étrangères (ambassades, consulats), Ministère du Commerce Extérieur (douanes, etc.) et autres administrations, doivent être intégrés et recrutés des MRE pour une plus grande implication et appréhension des besoins des MRE, ce qui amplifiera le sentiment d'appartenance à la Nation.

7- Le Conseil de la communauté des marocains à l'étranger (CCME) soit dirigé et administré par des MRE pour une meilleur identification et diffusion de leurs besoins.

8- Le nombre de représentants doit être redéfini et proportionnel après chaque campagne de recensement au sein des circonscriptions consulaires.

9- création de guichet unique au sein des municipalités, wilayas, agences urbaines, en déterminant les besoins récurrents des MRE avec des interlocuteurs administratifs MRE ; ceci pendant les périodes estivales.

10- Mise en application des accords bilatéraux signés avec les pays de résidence et une défense plus pointue de leurs intérêts. Exemple : que les retraités MRE bénéficient des mêmes accords fiscaux, bancaires et régimes sociaux, que les français qui ont décidé de résider au Maroc. Abrogation de



l'obligation du retour avant 6 mois et un jour sur le territoire français impliquant une déchéance de l'ensemble de leur droit.

11- L'ensemble des biens des MRE doit être assujéti au même régime fiscal que les Marocains résidents au Maroc. Exemple : tout véhicule à moteur, immatriculé à l'étranger, excédent 3 mois sur le territoire marocain, doit s'acquitter d'une vignette fiscale permettant une autorisation de circuler durant toute l'année comptable.

Cliquez [ici](#) pour lire l'article depuis sa source.



Atlantic Palace Agadir Casino & Resort , Agadir
L'hôtel Atlantic Palace vous ouvre ses portes pour vous accueillir dans le faste de l'architecture traditionnelle marocaine....
à partir de 90 € [Go !](#)



PRESTIGIA
SELECTED HOTEL BOOKING

[A propos de Maghress](#) [Widget des articles](#) [Publicité](#) [Contactez-nous](#) [Nous avons 1090092 articles indexés.](#)

